



CANADA
QUÉBEC – MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER

ST-LUDGER, 10 AVRIL 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 9 avril 2024 à 19 h, à la salle du conseil sise au 181, rue Principale, à laquelle sont présents les conseillers(ères), Frédéric Destrijker, Carole Duplessis, Sylvain Gagnon, Roger Nadeau et Geneviève Maheux, qui forment quorum sous la présidence de monsieur Denis Poulin, maire. La conseillère, madame Solange Fillion, est absente.

Monsieur Bernard Roy, directeur général et greffier-trésorier, est présent et assume le secrétariat. Madame Julie Richard, directrice générale adjointe, est également présente.

APPUI A LA COBARIC

Résolution 2024-04-137

ATTENDU QUE le COBARIC a fait parvenir à la Municipalité de Saint-Ludger une demande de soutien concernant le dossier de station d'échantillonnage à Lac-Mégantic ;

ATTENDU QUE le COBARIC souhaiterait qu'une nouvelle station d'échantillonnage soit implantée en amont de la zone des travaux à Lac-Mégantic et que cette station, tout comme celle déjà installée à Lac-Drolet, soit effective sur une base annuelle ;

ATTENDU QUE le COBARIC souhaiterait prendre connaissance des données recueillies avant le début des travaux, tout au long de la réalisation des travaux et pendant la période de stabilisation de la nappe phréatique une fois ceux-ci complétés ;

ATTENDU QUE le COBARIC souhaiterait participer, en collaboration avec les instances locales, à la réalisation des projets de réaménagement des milieux humides détruits et affectés ;

ATTENDU QUE le COBARIC demande que des correctifs appropriés soient apportés dans le cas où les mesures prévues de mitigation et de protection de la ressource échoueraient ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Geneviève Maheux

SECONDÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

- QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger appuie le COBARIC dans sa demande de soutien concernant le dossier des stations d'échantillonnage à Lac-Mégantic et Lac-Drolet ;

- QU'une copie de la présente résolution soit envoyée au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs, au ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés provinciaux du territoire, au député fédéral du territoire ainsi qu'au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 10 avril 2024



Bernard Roy, directeur général et greffier-trésorier



Scott, le 18 mars 2024

Monsieur Denis Poulin
Maire
Municipalité de Saint-Ludger
181, rue Principale
Saint-Ludger (Québec) G0M 1W0

Objet : Demande d'appui à la démarche du COBARIC quant aux travaux prévus à proximité de la rivière Chaudière

Monsieur le Maire,

Le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) vous demande un appui en lien avec la démarche entamée par notre organisme à l'automne 2023. En effet, une lettre a été transmise le 19 octobre 2023 à monsieur Benoît Charrette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Une réponse du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a suivi, laquelle n'ayant répondu adéquatement à notre demande de soutien.

Nos administrateurs ont par la suite rencontré nos députés régionaux à ce sujet. À la suite de ces rencontres, il a été suggéré de s'adresser à votre municipalité, de même qu'aux municipalités qui seront touchés par ces travaux, pour une demande d'appui à notre démarche.

Vous trouverez en pièces jointes la lettre transmise au Ministre, la réponse reçue et l'appui de la MRC du Granit à l'automne 2023 quant à cette démarche, de même qu'un exemple de résolution. Je reste disponible pour répondre à vos questions. Vous pouvez m'écrire à president@cobaric.qc.ca.

Je vous remercie de l'attention de vous porterez à cette demande et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes plus sincères salutations.

Luc Proulx, président

Comité de bassin de la rivière Chaudière

PJ : Lettre transmise au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs le 19 octobre 2023

Réponse reçue du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs le 14 novembre 2023

Copie de la résolution de la MRC du Granit du 22 novembre 2023

Exemple de résolution



Scott, le 19 octobre 2023

Monsieur Benoit Charette
Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est
30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande de soutien concernant la voie de contournement de Lac-Mégantic

Monsieur le Ministre,

Le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) œuvre à la gestion intégrée de l'eau du bassin versant de la rivière Chaudière depuis bientôt 30 ans.

À la suite de l'accident ferroviaire de juillet 2013 à Lac-Mégantic, le COBARIC a participé activement aux suivis et au rétablissement de la rivière Chaudière, notamment en effectuant de l'échantillonnage d'organismes benthiques pour votre ministère dans les premières années de la tragédie, puis encore une fois cette année. En plus d'avoir participé aux rencontres avec les intervenants d'urgence et d'avoir transmis des informations sur les événements et leurs impacts sur le bassin versant de la rivière Chaudière, il a suivi avec attention l'avancement du dossier de la voie de contournement et les audiences publiques qui ont été tenues.

À plusieurs reprises, le COBARIC a été interpellé sur le tracé retenu pour la voie de contournement de la Ville de Lac-Mégantic. Jugeant que ce volet du dossier ne relevait pas de ses mandats, mais plutôt des instances gouvernementales, et, comme il n'avait pas les compétences techniques ni les moyens financiers pour réaliser une analyse sérieuse d'un dossier d'une telle complexité, le COBARIC a préféré ne pas prendre part au débat.

Nonobstant ce fait, le suivi du dossier qu'il a réalisé lui a permis de prendre connaissance des nombreuses mesures de mitigation et de suivis prévues pendant et après la réalisation des travaux de construction de la voie de contournement pour assurer la protection de l'environnement.

À cet égard, plusieurs membres du Conseil d'administration du COBARIC nous ont fait part de leurs inquiétudes quant aux impacts des travaux sur la qualité de l'eau de la rivière Chaudière et sur la nappe phréatique, tant du point de vue de la qualité que de la disponibilité de l'eau souterraine dans la zone touchée par les travaux.

En ce qui a trait à l'eau souterraine, le COBARIC a constaté que plusieurs points d'échantillonnage ont été prévus pour suivre l'évolution, tant quantitative que qualitative, de la nappe phréatique dans la zone visée par les travaux. Transports Canada prévoit des mesures de mitigation et de suivis concernant les puits d'eau potable. Toutefois, à notre connaissance, aucune mention n'apparaît quant à la qualité de l'eau de surface des tributaires ou de la rivière Chaudière.

De ce fait, le COBARIC constate qu'il n'y a pas de station d'échantillonnage ministérielle en amont de la zone des travaux et que la station d'échantillonnage située à Lac-Drolet *BQMA 02340006*, soit en aval de cette zone, n'est pas échantillonnée en saison hivernale. Finalement, selon nos informations, votre Ministère ne prévoit pas ajouter une station de suivi de la qualité de l'eau en amont des travaux.

Dans le but de connaître de façon précise les impacts des travaux sur la rivière Chaudière, le COBARIC croit qu'une nouvelle station d'échantillonnage devrait être implantée en amont de la zone des travaux et que cette station, tout comme celle de Lac-Drolet, soit effective sur une base annuelle.

Étant donné sa connaissance approfondie de son territoire et de ses acteurs, le COBARIC est disponible pour discuter du meilleur emplacement possible pour l'établissement de cette station et pour appuyer le Ministère afin de trouver une ressource locale pour effectuer l'échantillonnage.

De plus, afin d'informer ses membres de l'état de la situation, le COBARIC souhaiterait pouvoir prendre connaissance des données recueillies tout au long de la réalisation des travaux et pendant la période de stabilisation de la nappe phréatique une fois ceux-ci complétés.

Enfin, concernant les milieux humides qui seront détruits ou affectés par la construction de la voie de contournement, le COBARIC est heureux de constater que les budgets de compensation pour leur réaménagement ou leur remplacement seront disponibles dans la région avoisinant les travaux. Vu son expertise en milieux hydriques et humides, le COBARIC est très intéressé à participer à la réalisation de ces projets en collaboration avec les instances locales.

Depuis plusieurs années, le COBARIC s'implique avec ses partenaires municipaux, gouvernementaux, agricoles, forestiers, industriels, communautaires et les citoyens, dans l'amélioration de la gestion de l'eau du bassin versant de la rivière Chaudière.

Le projet de voie de contournement de la Ville de Lac-Mégantic impliquera des travaux majeurs qui auront des impacts sur la ressource eau. Plusieurs mesures de mitigation et de protection ont été prévues. Par la présente, le COBARIC désire s'assurer que celles-ci donneront de bons résultats et, dans le cas contraire, que des correctifs appropriés soient apportés.

Espérant, monsieur le Ministre, que vous porterez attention à nos demandes, veuillez accepter nos sentiments les plus sincères.



Luc Proulx, président

Comité de bassin de la rivière Chaudière

P.J. Résolution du COBARIC du 21 septembre 2023

C.C. M. Steven Guilbeault, député de Laurier-Sainte-Marie, ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada

M. François Jacques, député de Mégantic, vice-président de la Commission des transports et de l'environnement

M. Luc Berthold, député de Mégantic-L'Érable, leader adjoint à la Chambre de l'opposition officielle

M. François Bonnardel, député de Granby, ministre de la Sécurité publique, ministre responsable de la région de l'Estrie

M. Luc Provençal, député de Beauce-Nord, président de la Commission de la santé et des services sociaux

Mme Caroline d'Astous, directrice adjointe de cabinet du Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Mme Monique Phérvong Lenoir, préfet de la MRC du Granit

Mme Julie Morin, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic

M. Daniel Gendron, maire de la municipalité de Nantes

M. Gaby Gendron, maire de la municipalité de Frontenac